

Le 23 Mars 2016



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 16 février 2016

Le mardi 16 février 2016, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 9 février 2016 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOI

Madame Jeanine GESSEN

Monsieur Jean-Pierre MONCHER

Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER

Monsieur Eric PETIT

Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON

Monsieur Jean-Paul LYONNET

Mme Béatrice LAURENT-BARDON

Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON

Madame Christelle MICHEL-DELEAGE

Monsieur Florian CHAPUIS

Madame Françoise DUMOND

Monsieur Mathieu FREYSSENET

Madame Christine PETIOT

Monsieur Robert VALOUR avec un pouvoir de Madame Annie VEROT-MANGIARACINA, excusée

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET avec un pouvoir de Madame Valérie GIRAUD, excusée

Madame Ghislaine BERGER

Monsieur Yves BRAYE

Monsieur Antoine GERPHAGNON

Mme Isabelle GAMEIRO avec un pouvoir de Monsieur David MONTAGNE, excusé

Monsieur Didier ROUCHOUSE

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD
Madame Maryvonne MASSARDIER
Monsieur Patrice MOUNIER

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET
Madame Karen JAY
Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Madame Valérie GIRAUD, Madame Annie VEROT-MANGIARACINA, Monsieur David MONTAGNE, Mme Laure CHANTELOUBE

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques
Madame Pascale GINGENE, responsable des Finances

Monsieur Simonnet, Président, soumet les comptes rendus des séances du 1^{er} décembre et 8 décembre 2015 à l'approbation du Conseil.

En l'absence d'observations, ces comptes rendus sont approuvés.

M. Marc PREBET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 - Réalisation d'une réserve incendie – Attribution d'un fonds de concours à la Commune de St Pal de Mons

M. Jean Proriot, vice-président délégué à l'Economie présente la demande de la commune de St Pal de Mons qui sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'une nouvelle réserve incendie sur la zone de Courtine à St Pal de Mons.

Ce projet fait suite à l'extension de la Société ADDIKEM et à la nécessité définie par le SDIS 43 pour mieux couvrir la défense incendie de bâtiments industriels situés sur cette zone d'activités.

Le coût total des travaux après consultation des entreprises s'élève à 147 000 € HT. Le projet bénéficie d'une subvention de la DETR de 20 000 €.

Après avis du Bureau, il propose l'attribution d'un fonds de concours de 60 000 €.

M. Berger indique qu'une réunion est programmée avec les services du SDIS 43 afin de bien préciser les contraintes qu'il faut obligatoirement prendre en matière de défense incendie de façon à ne pas sur-dimensionner les équipements à réaliser dans ce domaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours de 60 000 € à la Commune de St Pal de Mons pour la réalisation d'une nouvelle réserve incendie sur la zone de Courtine sur cette commune.

2 - Vente d'une parcelle foncière à M. Souvignet - Zone de Campine

M. Jean Proriot, vice-président à l'Economie présente le projet de cession d'une parcelle cadastrée F 1333 d'une contenance de 2 344 m² à M. Souvignet pour y construire un bâtiment à usage d'habitation et à usage professionnel pour exercer une activité de plomberie.

Le prix proposé est de 30 € HT/m². Il a été accepté par M. Souvignet, par courrier en date du 19 janvier 2015.

Le prix de la cession est évalué à 70 320 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la cession d'une parcelle cadastrée F 1333 à St Pal de Mons d'une contenance de 2 344 m² au prix de 30 € HT/m² et autorise Le Président à signer l'acte se rapportant à cette cession.

3 – Convention d'objectifs avec l'association 4 Puissance 3

M. Jean Proriol, vice-président délégué à l'Economie rappelle que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 8 décembre 2015 avait délibéré favorablement sur le principe d'un soutien à l'association « Cowork 4 puissance 3 » pour assurer l'animation et la gestion de l'activité de coworking dans un bâtiment implanté sur la zone de Chavanon II à Monistrol sur Loire.

Il propose aujourd'hui la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens prévoyant les objectifs de l'association et les conditions du soutien financier de la Communauté de Communes.

Il rappelle les objectifs prévus à l'article 2 de la convention qui prévoient :

→ d'animer l'espace de coworking de Monistrol-sur-Loire pour épauler les travailleurs indépendants dans leur activité, promouvoir l'entrepreneuriat, développer le télétravail

→ de renforcer l'attractivité du territoire auprès de créateurs d'entreprises et de travailleurs indépendants

→ d'apporter un soutien à la filière e-commerce locale, en initiant la rencontre de ses acteurs

Et plus largement :

- de promouvoir le coworking à l'échelle du Pays de la Jeune Loire, de la Haute-Loire et de la grande Région Auvergne - Rhône-Alpes ;
- d'animer des dispositifs permettant la promotion de l'entrepreneuriat dans une logique de développement durable par le biais de l'économie collaborative.

Il indique que le montant de la subvention prévue s'élève pour l'année 2016 à 25 000 €. Ce montant pourrait être diminué dans l'hypothèse où des aides européennes seraient obtenues dans le cadre de la procédure Leader.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Cowork 4 puissance 3, sur la base des éléments ci-dessus énoncés, pour une durée de 3 ans et autorise le Président à signer cette convention.

4 – Débat d'orientations Budgétaires 2016

M. Luc Jamon, vice-président chargé des Finances présente les orientations budgétaires 2016.

Il retrace l'exécution des dépenses et des recettes des exercices passés et notamment de l'année 2015. Il indique que l'exercice budgétaire de l'année a été exécuté de manière plus favorable qu'il ne le pensait.

Les raisons en reviennent à une progression des recettes plus importantes que prévu, liées notamment à l'encaissement des rôles supplémentaires de CFE de l'ordre de 150 000 €, une hausse de l'aide de la CAF par les actions Enfance-Jeunesse ayant pour origine un paiement anticipé de prestations et le remboursement exceptionnel des charges liées au personnel.

En dépenses, il souligne la bonne maîtrise des charges de gestion tant sur les dépenses d'entretien que sur les dépenses de personnel.

Au total, il souligne que la capacité d'autofinancement net de la collectivité a augmenté pour s'établir à 916 584 € alors que dans le même temps, le montant des dotations de l'Etat a diminué de 234 000 €.

Il présente ensuite la perspective pour l'année 2016. Celle-ci est nettement moins favorable avec la poursuite de la baisse de la DGF, la hausse faible des bases d'imposition de CFE et la baisse de la CVAE.

Les dépenses de fonctionnement sont plus difficiles à contenir. Il faut notamment prendre en compte le vieillissement du parc immobilier, la prise en charge du service d'instruction du Droit du Sol en année pleine, l'augmentation du FPIC.

La capacité d'autofinancement nette se trouve affectée et diminuera de façon importante en 2016.

En section d'investissement, M. Jamon indique que le montant des investissements directs de la CCMV s'élève à environ 3 400 000 € HT. Ils concernent la réalisation du centre de loisirs de Ste Sigolène, la réalisation d'une aire d'accueil de gens du voyage, la construction d'une micro crèche et la réalisation du giratoire de la Borie à Monistrol sur Loire.

Il précise que le financement de ces travaux est assuré par des subventions et un prélèvement sur les excédents de la Communauté estimé à fin 2015 à 5 100 000 €.

Il indique qu'il subsistera une réserve budgétaire à la fin de l'année 2016 dont il convient de débattre de l'utilisation.

M. Proriol indique qu'il souhaiterait qu'une part importante de ce excédent soit reversée sous forme de fonds de concours aux communes afin de soutenir leurs investissements.

Il souhaite que le montant soit fixé à 1 000 000 €.

Cet avis est partagé par M. Riffard. M. Berger soutient cette proposition en précisant qu'il souhaite que les critères d'attribution soient revus au profit des petites communes.

M. Florian Chapuis s'interroge sur le bien-fondé de ce fonds de concours en se demandant si l'on ne s'oriente pas vers un dévoiement de l'action communautaire conduite par l'émiettement progressif des disponibilités budgétaires au profit de ces seules communes.

Il propose au contraire de maintenir les actions sur des projets d'intérêt communautaires et ainsi de mieux être en phase avec les objectifs de la Communauté.

M. Freyssenet indique qu'il ne voit pas l'avenir de la Communauté dans le versement du fonds de concours mais dans une action structurée et cohérente.

Cet avis est également partagé par M. Braye.

M. Valour sans être opposé au fonds de concours, indique que son instauration ne peut tenir de principe d'action.

Au terme de ce débat, le Conseil Communautaire délibère favorablement sur les éléments suivants :

- **Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **Approbation du programme d'investissement à budgéter sur 2016**
- **Maintien des taux d'imposition**
- **Principe de reconduction d'un fonds de concours dont le montant reste à déterminer.**

5 – Liquidation Budget Annexe La Borie

M. Luc Jamon, vice-président aux Finances expose la fin des opérations budgétaires sur le budget La Borie, la totalité des parcelles ayant été vendues.

Il propose de liquider ce budget au 31 décembre 2015 et d'intégrer le résultat déficitaire au résultat reporté du budget principal 2016 comme le prévoit la réglementation.

Le montant du déficit de ce budget à fin 2015 s'élève à 91 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la liquidation du budget annexe La Borie 2015 et les conséquences budgétaires de cette liquidation sur la reprise du résultat 2015 au budget général.

6 – Modification de la tarification de la Taxe de séjour

M. Luc Jamon indique la nécessité de procéder à la pratique d'un arrondi à 0.10 € sur les catégories d'établissement actuellement fixées par fraction d'euro à 0.05 €.

En conséquence, il propose de fixer la taxe de séjour concernant les hôtels en classement et en étoiles actuellement fixée à 0.35 €/nuitée à 0.40 €/nuitée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7 – Demande DETR pour la réalisation de l'aire d'accueil de Monistrol

M. Luc Jamon, vice-président en charge de la question de l'accueil des gens du voyage présente la demande de subvention à solliciter au titre de la DETR pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Le montant attendu s'élève à 60 980 € pour un coût total du projet évalué à 780 347 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

8 - Numérique

Dépôt des demandes de subvention DETR des communes des Villettes et St Pal de Mons

M. Luc Jamon, vice-président en charge de ce dossier rappelle que la communauté est aujourd'hui compétente en matière d'équipement numérique dans les écoles publiques et privées.

Il indique qu'il convient de reprendre au nom de la communauté de communes les demandes émanant des écoles privées des Villettes et de St Pal de Mons en vue de l'éligibilité de ces projets à la DETR.

Il propose donc que les demandes concernant ces deux écoles soient réalisées par la CCMV.

Le coût total de ces deux opérations s'élève à environ 10 500 € HT.

Le montant total de la DETR attendu sur ces deux projets s'élève à 4 788 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter l'attribution de la DETR sur ces 2 projets.

9 – Ordre du jour complémentaire

Avenant n° 5 SCI 7M Chavanon

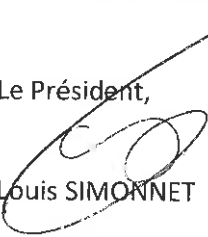
M. Jean Proriol, vice-président chargé de l'Economie présente un projet d'acquisition à titre gratuit des emprises des voiries, pompes de relevage et talus par la Communauté de Communes.

M. Lyonnet souligne des incohérences dans l'énumération des propriétés concernées.

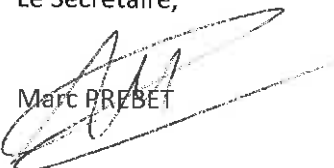
M. Le Président propose de ne pas donner suite à cette délibération et d'effectuer un nouvel examen lors de la séance du 5 avril.

La séance est levée à 21 h 15.

Le Président,


Louis SIMONNET

Le Secrétaire,


Marc PREBET